

Rapport moral et d'activité Exercice 2021

Au cours de l'exercice 2021, le conseil d'administration s'est réuni 4 fois. L'association a participé à 16 enquêtes publiques (2 fois plus qu'en 2020) et a été sollicitée pour 8 interventions à la demande de mairies ou de particuliers sur des problèmes de préservation de chemins. Malgré un contexte de pandémie ambiante encore cette année, nous avons pu participer à la foire aux sports et à la culture d'Auch au mois de septembre pour faire connaître notre association au grand public. Cette manifestation nous a permis d'enregistrer deux nouvelles adhésions sur le week-end et fut l'occasion d'être en contact avec des personnes ayant le souci de conservation des chemins ruraux pour pratiquer un sport en pleine nature.

Sur les 16 enquêtes publiques pour lesquelles notre association s'est déplacée, 9 concernaient une déviation de chemin rural à la demande de riverain ou une régularisation cadastrale par rapport à son emprise réelle et 7 dossiers proposaient d'aliéner et de vendre une longueur totalisant sur l'année 5120 mètres de chemins ruraux. Sur 3 enquêtes, la visite sur le terrain nous a permis de constater qu'au delà de la partie concernée par l'enquête, le chemin rural disparaissait, soit mis en culture, soit complètement embroussaillé sur plusieurs centaines de mètres. Nous avons également constaté sur deux dossiers l'absence totale d'informations sur les coûts et le financement des travaux induits par ces enquêtes publiques. Pour notre association, il est important que la population soit informée de ces enjeux financiers.

Parmi les 8 interventions pour laquelle notre association a été sollicitée, 3 sont d'origine extra-départementale, Landes, Aveyron et Corrèze grâce au site internet de l'association, site qui est sélectionné spontanément quand on fait une recherche « chemins ruraux ». Dans ces cas, nous pouvons répondre à des demandes de renseignements sur notre expérience ou bien nous pouvons apporter notre soutien dans des démarches en cours.

Dans le Gers, nous avons soutenu une démarche pour sauvegarder un chemin au lieu-dit Pépieux à Castelnaud-Barbarens et avons été contacté par la mairie de Bédéchan qui s'interroge sur la procédure à appliquer pour récupérer un chemin labouré. A Gondrin, nous avons réalisé des démarches auprès de la mairie en vue de réhabiliter en totalité le chemin rural de la Carrère-Biguèse dont certain tronçons sont en litige car mis en culture. Sur ce même chemin, en partenariat avec l'association CODEVER, nous avons organisé un débroussaillage le 9 octobre dans le cadre de la journée nationale des chemins. Enfin sur Auch, un particulier s'est adressé à notre association pour nous alerter sur la levée d'un chemin pourtant référencé comme parcours équestre dans le quartier « Maillossis ».

D'autre part, notre association est convaincue qu'en l'état actuel de la réglementation, le destin des chemins ruraux ne peut pas s'améliorer et qu'une démarche doit être engagée avec le législateur. C'est pourquoi, profitant de la rentrée parlementaire de septembre, nous avons adressé une lettre au gouvernement avec copie aux groupes parlementaires pour demander la réintégration des chemins ruraux dans le domaine public de la commune en modifiant l'article L161 du Code rural en argumentant que dans le contexte actuel de nos campagnes, la préservation et l'entretien des chemins ruraux revêtent un caractère d'intérêt général. En accusant réception de ce courrier le député Cazeneuve a formulé le souhait de rencontrer notre association.

Perspectives pour 2022

Pour continuer notre demande d'évolution de la réglementation, nous souhaitons faire valoir la prise en charge de l'entretien des chemins ruraux par l'état au même titre que les aides prévues sur le plan écologique pour préserver les bandes enherbées au bord des cours d'eau. Nous donnerons suite à la demande du député pour lui soumettre cette proposition.

Participer à la **journée du patrimoine de pays et des moulins** en juin pour faire connaître notre association.

Faire un suivi des enquêtes publiques après le rapport du commissaire enquêteur quand il y a des enjeux importants de sauvegarde de chemins ruraux.